

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-12

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

**Objet : Environnement - Eau : Autorisation de lancement du marché de travaux pour le doublement de la conduite entre la station de Jassoux (commune de Saint-Michel-sur-Rhône) et le réservoir de Périgneux (commune de Chuyer) et autorisation de sollicitation de subvention**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (Pouvoir Mme Christelle MARCHAL) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (Pouvoir à M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à Mme Agnès VORON).

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

Mme la Vice-Présidente en charge des réseaux rappelle que le schéma directeur AEP préconise de renforcer l'approvisionnement en eau du plateau Pélussinois, par le doublement de la conduite dite de Saint-Michel-sur-Rhône, qui permet de faire transiter l'eau captée aux niveaux des puits de Jassoux vers le plateau, en desservant, directement ou indirectement le bourg de Saint-Michel-sur-Rhône, ainsi que les communes de Chuyer, La Chapelle-Villars et Pélussin. Le nombre d'abonnés concernés est évalué à 2 500, soit près de 5 000 habitants.

La conduite de Saint-Michel-sur-Rhône est donc à la fois stratégique et fragile, notamment en raison de son parcours à travers les côteaux et par la pression qui s'y exerce. Une intervention est donc nécessaire.

L'opération envisagée consiste à doubler la conduite, en installant une nouvelle canalisation.

Par délibération n°20-12-16 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a validé un plan de financement qui intégrait une participation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Loire.

Depuis, le projet a avancé et le maître d'œuvre et les services de la CCPR ont travaillé sur un tracé approprié pour la nouvelle canalisation.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau n'a pas donné suite à la demande de subvention et la subvention accordée par le CD42 au titre de l'Appel à Projet « Eaux et Milieux aquatiques 2021 » s'élève à 130 000 €.

Le tracé prévoit la pose de plus de 3,6 km de réseaux, en diamètre 300 mm principalement (DN 40 et DN25) :

- 700 m en plaine avec passage sous la RD1086 par fonçage, et sous la voie ferrée au niveau d'un ouvrage d'art,
- 425 m sur les côteaux avec 115 m de dénivelé positif,
- 2500 m sur le plateau avec 260 m de dénivelé positif.

Le planning prévisionnel s'établit ainsi :

- 01/2023 : remise du dossier PROJET,
- 02-03/2023 : rédaction du DCE,
- 03 à 06/2023 : consultation des entreprises et analyse des offres,
- 07/2023 : notifications aux entreprises retenues (3 lots) et lancement des préparations de chantier,
- 09/2023 à 2024 : réalisation des travaux.

En phase PROJET, l'estimation de l'opération est la suivante :

Travaux	2 050 000 € HT
Aléas et imprévus	102 500 € HT
Maitrise d'œuvre et études complémentaires	110 525 € HT
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>2 263 025 € HT</b>

Le plan de financement est établi ainsi :

Financements	Montants	%
Département de la Loire	130 000 €	5.74 %
Etat (DETR 2023/DSIL 2023)	678 906 €	30 %
Auto-financement	1 454 119 €	64.26 %
	484 707 € fonds propres 969 412 € emprunt	
<b>Total</b>	<b>2 263 025 €</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023 Page 2 sur 3

Il est proposé :

- d'approuver le projet de l'opération de doublement de la conduite entre la station de Jassoux (commune de Saint-Michel-sur-Rhône) et le réservoir de Périgneux (commune de Chuyer) et le plan de financement proposé,
- d'autoriser M. le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux concernant cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention d'un montant de 678 906 € auprès de l'État au titre de la DETR /DSIL 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- approuve le projet de l'opération de doublement de la conduite entre la station de Jassoux (commune de Saint-Michel-sur-Rhône) et le réservoir de Périgneux (commune de Chuyer) et le plan de financement proposé,
- autorise M. le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux concernant cette opération,
- autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- autorise M. le Président à solliciter une subvention d'un montant de 678 906 € auprès de l'État au titre de la DETR /DSIL 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Serge RAULT.

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé BLANC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023